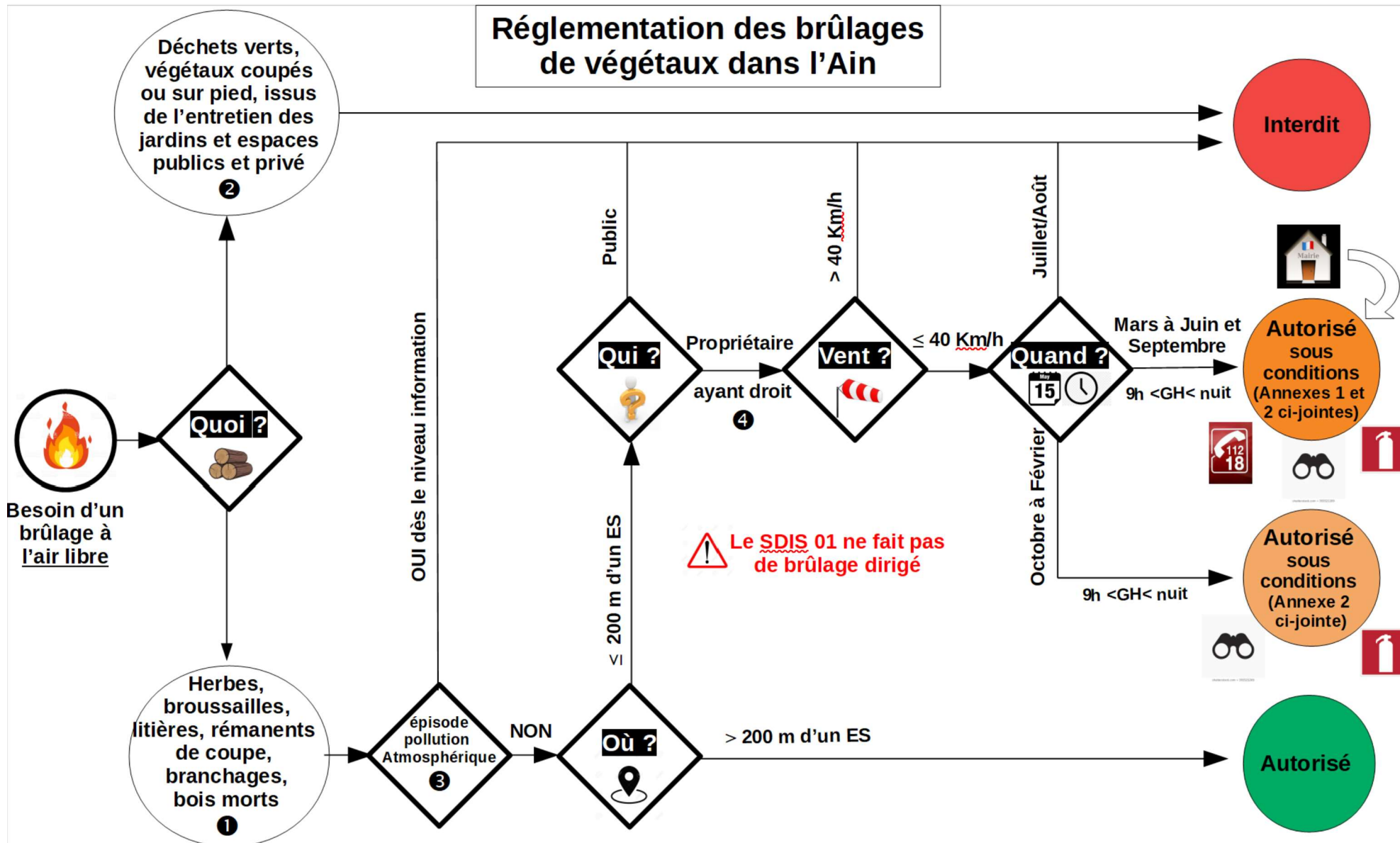


Réglementation des brûlages de végétaux dans l'Ain



① : Arrêté préfectoral n°SAF 2017-01 (prévention incendie de forêts)

② : Arrêté préfectoral n°SAF 2017-02 (préservation qualité de l'air)

③ : info sur site : <http://www.air-rhonealpes.fr>

ES : Espace sensible = bois, forêts, Plantations forestières, landes, marais

④ : Dans le cadre d'activités agricole ou forestière